



Direction de la Jeunesse et des Sports
Sous-Direction de l'Action Sportive
Service du Sport de Haut-Niveau et des Concessions Sportives

2023 DJS 45 Convention pluriannuelle d'objectifs et subvention (275 000 euros) pour le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2023.

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat mené depuis de nombreuses années avec le Stade Français Paris Saint-Cloud et à l'issue de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs (2020-2022), il est proposé par la présente délibération la signature d'une nouvelle convention, couvrant les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que l'attribution d'une subvention annuelle de 275 000 euros au titre de l'année 2023.

Au titre des actions réalisées par les associations, la Ville de Paris souhaite favoriser le renforcement de la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes dans le milieu sportif d'une part et contre l'utilisation des Plastiques à Usage Unique (PUU) dans le cadre de son objectif de développement durable d'autre part. Ces deux domaines prioritaires figurent dans les objectifs des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

La société anonyme Saint-Cloud Paris Stade Français, devenue en 2014 le Stade Français Paris Saint-Cloud, a été créée en 2013 afin de prendre en charge l'équipe professionnelle du club, connue à l'origine sous le nom d'Union Stade Français Saint-Cloud. Cette union était le produit de l'entente entre deux associations, le Stade Français Omnisports et le Saint-Cloud Volley dont l'objet était de mettre en commun les moyens des deux clubs afin de faire évoluer une équipe de volley-ball féminin au plus haut niveau dans la capitale. Depuis la fin de l'année 2013, le Stade Français s'est désengagé de la gestion du club auquel il n'apporte plus de soutien financier.

L'équipe 1 du club s'est classée 10^{ème} du championnat de ligue A féminine de volley à l'issue de la saison 2021-2022. Cette saison a également été celle de la modernisation de tous les outils numériques et de la mise en place des retransmissions de matchs sur la chaîne officielle de la Ligue Nationale de Volleyball, LNV TV. En plus des améliorations apportées à la salle Marcadet (nouvel éclairage, vidéo challenge, grand écran, sol bicolore et nouveaux panneaux numériques, avec une aide financière de la Ville), des efforts particuliers ont été déployés pour attirer de nouveaux sponsors privés, cela malgré la crise, en développant la communication et le rayonnement du club par le biais des réseaux numériques. Le double objectif des joueuses reste toutefois inchangé : devenir championnes de France et s'inscrire durablement sur la scène européenne.

Par ailleurs les équipes amateurs féminines et masculines ont pu reprendre leurs activités avec quelques résultats marquants dans les compétitions jeunes. L'équipe féminine M21 a atteint la finale de coupe de France et termine à la 2^{ème} place. L'équipe de Nationale 2 termine à la troisième place de son championnat.

Le Centre de Formation (CFC), indispensable au club, a poursuivi son activité et a obtenu le renouvellement de son agrément auprès du Ministère des Sports le 1^{er} juillet 2022 pour une durée de quatre ans. Ce centre est un outil essentiel pour assurer le développement du club à l'horizon 2024, d'autant que celui-ci souhaiterait participer à la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Avec deux équipes jouant l'une en ligue A féminine et l'autre en nationale 2, le club s'inscrit au niveau des plus grands clubs féminins français.

Sur le plan de l'animation du tissu sportif parisien, les actions devaient être orientées dans trois directions : actions au sein des écoles et établissements d'enseignement, actions sociétales et promotion du sport.

Par ailleurs, le Stade Français Paris Saint-Cloud, en collaboration avec l'association Stade Français, a engagé depuis trois ans une action forte dans le domaine de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en s'appuyant sur l'association « Colosse aux pieds d'argile » afin de former et d'informer les dirigeants, bénévoles et salariés. Le club a également demandé à toutes les personnes au contact des sportifs et sportives de fournir une attestation d'honorabilité. De plus, il poursuit son engagement dans une démarche écoresponsable en participant au projet « zéro plastique à usage unique ».

Le Stade Français Paris Saint-Cloud demeure le seul club de volley-ball de haut-niveau féminin de la capitale. Le partenariat que la Ville de Paris a noué avec lui fait l'objet d'un suivi attentif car la discipline ne génère que

très peu de ressources et peine à capter des investisseurs privés ou même l'attention des médias. S'agissant du club professionnel parisien, le plus fragile économiquement, l'aide de la collectivité revêt une importance déterminante.

Compte tenu de ce qui précède, de l'intérêt local des activités décrites ainsi que des objectifs que le Stade Français Paris Saint-Cloud s'engage à poursuivre dans les années à venir, je vous propose la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs pour trois années ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 275 000 euros à la SASP Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2023. Ce montant est en légère hausse par rapport à celui de l'année précédente pour accompagner le club dans sa progression tant en matière de résultats de haut niveau que d'investissement pour les animations sportives à Paris.

Cette somme sera versée en une seule fois, lorsque les crédits correspondants seront disponibles. Le montant de cette subvention s'inscrit dans les limites fixées par le Code du sport, en particulier son article R.113-1.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2023 DJS 45 Subvention de fonctionnement (275.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs pour le Stade Français Paris Saint Cloud au titre de l'année 2023

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Stade Français Paris Saint Cloud;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre RABADAN au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe d'une convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Stade Français Paris Saint Cloud, sis 8 Place de l'église, 92210 Saint-Cloud.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 275 000 euros est attribuée au Stade Français Paris Saint Cloud au titre de ses activités sportives pour l'année 2023.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la section de fonctionnement du budget 2023 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.